

NOTE D'OPPORTUNITÉ
POUR UNE ESSISATION
DE L'ÉCONOMIE

DÉCRYPTAGE ET OPPORTUNITÉS POUR LA FILIÈRE TEXTILE



AÉSIO MUTUELLE

AÉSIO mutuelle est le deuxième acteur mutualiste de France spécialisé dans la protection de la personne. Nous couvrons les besoins en complémentaire santé de 2,7 millions d'adhérents sur l'ensemble du territoire.

Chez AÉSIO mutuelle, nous sommes portés par une conviction: le mutualisme doit être réaffirmé et renforcé pour faire face aux défis du monde actuel. Fort de notre ancrage local, nous agissons au plus près des besoins de nos adhérents en proposant des solutions et un accompagnement adapté à tous les moments de la vie (couverture santé, prévention santé globale, accès aux soins, longévité, prévoyance...), en résonance avec notre signature de marque: «Décidons ensemble de vivre mieux».

www.ensemble.aesio.fr



ESS FRANCE

ESS France est l'organisation qui porte la voix de référence de l'ESS. Elle fédère les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales) ainsi que les chambres régionales de l'ESS (CRESS), et toute autre personne morale qui souhaite s'investir dans ses activités.

ESS France porte l'Observatoire national de l'ESS, lieu de consolidation et de production de données sur les entreprises et l'emploi dans l'ESS et d'animation du réseau des observatoires régionaux de l'ESS, portés dans les territoires par les CRESS.

www.ess-france.org



EXTRAIT DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ESS

LA RAISON D'AGIR des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Dans la Déclaration d'engagement de l'ESS «Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir» proclamée lors du Congrès de l'ESS le 10 décembre 2021 « la raison d'agir de l'économie sociale et solidaire est d'orienter le progrès, dans toutes ses dimensions, à la fois sociale, économique, démocratique, citoyenne et écologique. L'ESS s'efforce d'organiser les mutations des modes de production et de consommation imposées par l'urgence écologique et sociale en développant le pouvoir d'agir par l'engagement et le pouvoir de vivre du plus grand nombre. Elle se fonde sur la liberté, l'égalité, la solidarité, la responsabilité, la démocratie et la raison. L'ESS est la norme souhaitable de l'économie, qui démontre par la preuve que la prospérité peut être inclusive et atteinte en respectant les limites planétaires avec l'implication de toutes et tous ».

Découvrez la Déclaration d'Engagement de l'ESS sur le site d'ESS France en suivant ce lien: www.ess-france.org/fr/declaration-dengagement-de-less

INTRODUCTION

L'ESSisation, de quoi parle-t-on ?

L'ESSisation est une dynamique de développement et d'influence de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les secteurs et métiers où elle est traditionnellement peu ou pas présente. L'ESSisation vise à créer les conditions d'une économie vraiment plurielle, durable et performante.

Identifier les filières économiques à ESSiser

AÉSIO mutuelle et ESS France, par l'intermédiaire de son Observatoire national de l'ESS, ont décidé de mettre en commun **leur expertise** pour identifier les filières et secteurs dans lesquels l'ESS peut renforcer son développement et son influence. Les **notes d'opportunités pour une ESSisation de l'économie** proposent d'une part **le décryptage** d'une filière ou d'un secteur (enjeux, chiffres clés, place et rôle de l'ESS) et d'autre part **l'identification des leviers, opportunités mais aussi limites** pour le développement de l'ESS. Nous espérons que cette nouvelle collection vous permettra de mieux identifier le rôle économique, social et environnemental joué par les entreprises et organisations de l'ESS et de mettre en lumière les nouvelles perspectives pour un développement économique plus durable et solidaire.

SOMMAIRE

- 3 INTRODUCTION
- 4 PÉRIMÈTRE ET POIDS ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE TEXTILE
- 5 PRINCIPAUX ENJEUX DE LA FILIÈRE TEXTILE
- 6 ÉTAT DES LIEUX ET RÔLE DE L'ESS DANS LA FILIÈRE TEXTILE
- 14 OPPORTUNITÉS & DÉFIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS SUR LA FILIÈRE TEXTILE

Cette note a été réalisée par l'Observatoire national de l'ESS avec l'appui du pôle Transition écologique d'ESS France

DESIGN & CRÉATION : Cléo Studio, Claire Pesqueux
COMITÉ DE RÉDACTION : Benjamin Roger, Julien Ramirez, Aurore Médiou
RESPONSABLE LÉGAL : Jérôme Saddier

Janvier 2022 • © ESS France - Toute reproduction interdite sans autorisation préalable

PÉRIMÈTRE ET POIDS ÉCONOMIQUE de la filière textile

Cette note considère l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière textile depuis la production de matières premières en amont (laine, coton, lin, chanvre, fibres synthétiques, etc), en passant par la fabrication textile (filature, confection-fabrication), la vente (boutiques et e-commerce), jusqu'à la revalorisation en aval (réemploi, réutilisation, recyclage). Sont aussi inclus dans la filière l'ensemble des acteurs œuvrant pour une dimension sociale de l'habillement (handicap, confiance en soi) et les acteurs menant des actions de sensibilisation sur l'impact environnemental et social de la filière.

Les chiffres clés de la filière textile en France

L'INDUSTRIE TEXTILE (partie amont de la filière) a généré une valeur ajoutée de 5,2 milliards d'euros en 2015 (2% de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France) et employait 103 000 salariés¹, principalement dans les produits de luxe et les textiles techniques (aéronautique, automobile, etc).

LE PRÊT À PORTER regroupe quant à lui environ 40 000 points de vente en France (hors commerce en ligne). Il est composé principalement d'indépendants et de franchisés qui emploient un million de salariés en France. Le chiffre d'affaires du secteur de l'habillement-chaussure s'établit à 40 milliards d'euros en 2013². L'éco organisme Refashion [voir page 12] évalue que 517 000 tonnes de textiles, linges de maison et chaussures (TLC) sont mis sur le marché français chaque année³. Ces dernières années, la vente en ligne (e-commerce) a fortement progressé dans le secteur de la mode-habillement, mouvement accéléré en 2020 par la crise sanitaire. Le prêt à porter est le premier poste d'achat en e-commerce en nombre d'internautes (54% des internautes ont acheté du prêt-à-porter en 2020⁴).

Enfin, le marché de la **SECONDE VIE DES VÊTEMENTS** représentait 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2019 en France. Le pourcentage de Français qui déclarent avoir acheté des vêtements d'occasion a doublé entre 2010 et 2018, pour atteindre 30%⁵. En 2020, seuls 39%⁶ des TLC mis sur le marché ont été collectés (soit 204 000 tonnes, équivalentes à 3,1kg par an/personne), pour être réemployés, réutilisés, recyclés ou traités sous une autre forme (combustion, valorisation énergétique, élimination).

1 • Insee Première, L'industrie textile en France: une production mondialisée, sauf pour les produits de luxe et les textiles techniques, n°1714, octobre 2018 www.insee.fr/fr/statistiques/3632345

2 • Insee Première, Le commerce spécialisé d'habillement-chaussures, des petites entreprises dynamiques dans un secteur qui se concentre, n°1479, juillet 2013

3 • Refashion, Rapport d'activité 2020

4 • www.fevad.com/wp-content/uploads/2021/08/FEVAD_CHIFFRES-CLES_complet_vdef.pdf

PRINCIPAUX ENJEUX de la filière textile



DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'industrie textile est l'une des plus polluantes au monde: depuis la production des matières premières (forte consommation d'eau, pesticides et fertilisants), en passant par la fabrication de textiles (produits chimiques et particules plastiques dans les vêtements et chaussures⁷), le transport (pollution liée à la délocalisation des productions) et les modes de consommation (cycle de vie très courts des produits, consumérisme et « fast fashion »). En France, 517 000 tonnes de TLC (textiles, linges de maison et chaussures) ont été mises sur le marché en 2020, soit 7,7 kg/habitant/an⁸. Le nombre de fois où un vêtement est porté avant d'être jeté a baissé de 36 % ces 15 dernières années⁹. La filière mode contribue aussi de manière importante à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère (1,2 milliards de tonnes de gaz à effet de serre produite chaque année, soit 2% des émissions globales au niveau mondial selon l'ADEME¹⁰). Les enjeux environnementaux doivent être pris en compte sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit, de l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à sa fin de vie et les réels besoins de chacun en matière de vêtements doivent être réinterrogés.



DES ENJEUX SOCIAUX

L'évolution du capitalisme ces 40 dernières années a entraîné une forte délocalisation de la production et le licenciement de nombreux ouvriers de l'industrie textile en France, dont le corolaire est l'exploitation de la main d'œuvre à bas coût des pays du Sud, dans des conditions de travail mortifères (cf. effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2013 ou actuellement le travail forcé des minorités Ouïghours). Cette question sociale, et éminemment politique, est revenue au-devant du débat public relatif à la relocalisation de la production durant la période de COVID, et plus particulièrement avec la production de masques [voir page 10]. Depuis les années 1980, le développement de la collecte, du tri et du réemploi-réutilisation des textiles en France est un des supports d'activités qui favorise l'insertion socioprofessionnelle de personnes en difficultés.



DES ENJEUX ÉCONOMIQUES

La filière textile en France regroupe des filières agricoles, de nombreux industriels principalement dans les produits de luxe et les textiles techniques, les acteurs du prêt à porter mais aussi de nombreux acteurs du textile solidaire (réemploi, réutilisation, et recyclage textile). En vingt ans, la France a perdu les deux tiers de ses effectifs et plus de la moitié de sa production¹¹, elle importe 87% de sa consommation de textiles et chaussures¹². La prise de conscience sociale et écologique de ces dernières années a fait renaître un intérêt pour d'anciennes filières agricoles (lin, chanvre, laine), pour la relocalisation de certaines productions et la recherche et développement de nouveaux débouchés (upcycling, seconde main, recyclage, etc). Enfin, la forte croissance de la vente en ligne ces dernières années est un enjeu important pour le secteur, accentué par la crise sanitaire, notamment pour les textiles de seconde main avec l'apparition de nouveaux acteurs.

5 • Enquêtes de l'Institut français de la mode (IFM)

6 • Refashion, Rapport d'activité 2020

7 • « La production de fibres d'origine synthétique (polyester, acrylique, élasthane) consomme des quantités d'énergie importantes qui contribuent au changement climatique, à la pollution de l'air et à l'épuisement des ressources fossiles » Source: Ademe, Vêtements, chaussures et textiles: impacts environnementaux et labels, 2020.

8 • Re-fashion, Rapport d'activité 2020, en baisse de 20% par rapport à 2019 (648 000 tonnes collectées) compte-tenu de la crise sanitaire.

9 • A. Jardillier, L'économie circulaire dans l'industrie textile. Institut National d'Économie Circulaire, 2018

10 • www.multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-mode-qqf/

11 • Insee Première, L'industrie textile en France: une production mondialisée, sauf pour les produits de luxe et les textiles techniques, n°1714, octobre 2018 www.insee.fr/fr/statistiques/3632345

12 • Insee Première, Le « made in France »: 81 % de la consommation totale des ménages, mais 36 % seulement de celle des biens manufacturés, n°1756, Juin 2019 www.insee.fr/fr/statistiques/4166056

ÉTAT DES LIEUX ET RÔLE DE L'ESS DANS LA FILIÈRE TEXTILE



PRODUCTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

- Coopératives agricoles
- Associations et SCIC
(fédérer et promouvoir les filières)



TEILLAGE / FILATURE

- Coopératives agricoles
- SCOP et SCIC



FORMATION & SENSIBILISATION

- Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Sociétés commerciales ESS
- Structures de l'IAE

VEGETAL



Coton



Lin

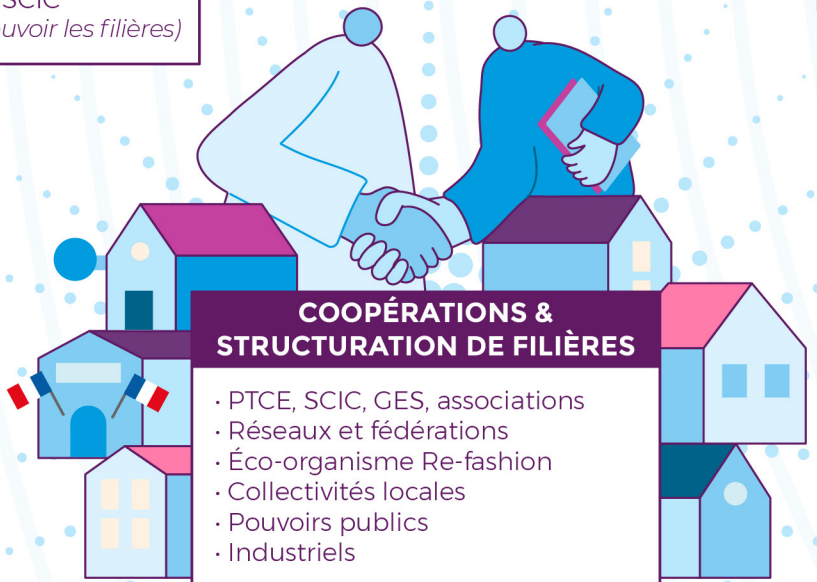


Chanvre

ANIMAL



Laine

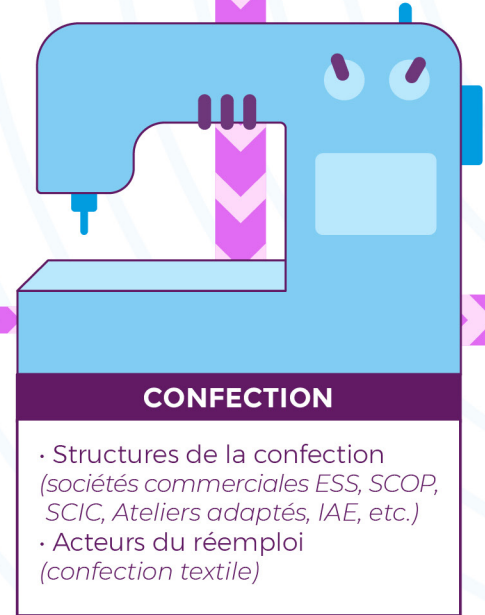


COOPÉRATIONS & STRUCTURATION DE FILIÈRES

- PTCE, SCIC, GES, associations
- Réseaux et fédérations
- Éco-organisme Re-fashion
- Collectivités locales
- Pouvoirs publics
- Industriels



UPCYCLING



CONFECTION

- Structures de la confection
(sociétés commerciales ESS, SCOP, SCIC, Ateliers adaptés, IAE, etc.)
- Acteurs du réemploi
(confection textile)



RECYCLERIE

RÉEMPLOI / RÉUTILISATION

- Recycleries-ressourceries
- Ateliers adaptés
- Structures de l'IAE
- Textilothèques
- Vestiaires *(associations de solidarité)*



PRET A PORTER

COMMERCIALISATION

- Boutiques solidaires / friperies
- Recyclerie-ressourcerie
- E-commerce solidaire



TRI

- Emmaüs
- Le Relais
- Recyclerie-ressourcerie
- Structures de l'IAE
- Tissons la solidarité



COLLECTE

- Recycleries-ressourceries
- Structures de l'IAE
- Vestiaires *(associations de solidarité)*
- Emmaüs
- Le Relais
- Tissons la solidarité

INCINÉRATION / ENFOUISSEMENT

RECYCLAGE

LES + DE L'ESS

- Conjuguer la mode et l'inclusion sociale**
- Favoriser la seconde vie des produits**
- Relocaliser les activités en France**

ÉTAT DES LIEUX ET RÔLE DE L'ESS dans la filière textile

Produire des matières premières naturelles et 100% locales

L'arrivée du prêt-à-porter de masse impulsée par le développement des fibres synthétiques et du coton avait porté un coup d'arrêt dans les années 1970 à la culture du chanvre ou du lin textile en France et en Europe, ainsi que la valorisation de la laine textile. La prise de conscience sociale et écologique fait renaître depuis quelques années l'intérêt pour les fibres textiles végétales (chanvre, lin, etc) et animales (mérinos, mohair, etc). Si les fibres synthétiques et le coton restent largement dominants sur le marché des fibres dans le monde (respectivement 65% et 31,2% de la production)¹³, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des agriculteurs et artisans, se positionnent sur le marché des fibres naturelles locales du fait de leurs vertus écologiques et sociales. Le marché en plein développement offre de nouvelles opportunités pour l'ESSisation de la filière textile.

LA FRANCE, LEADER DANS LA PRODUCTION DE LIN ET DE CHANVRE

La France est le **premier producteur de lin au monde** (122 000 hectares de lin textile en 2019¹⁴, 80% de la production européenne) et le premier exportateur. Le lin nécessite peu d'irrigation et il pousse en France, sa culture utilise peu de produit chimique et l'ensemble des co-produits issus de sa transformation sont utilisés et recyclables (paillages, matériaux composites, bétons isolants, etc). Il contribue ainsi au maintien de la biodiversité des agro-systèmes et des paysages.

La France est aussi le **premier producteur européen de chanvre** (plus de 100 000 tonnes de paille défibrées par an, 17 900 hectares cultivés, soit une surface multipliée par 3 en 30 ans). Le chanvre n'est pas importé en France et peu exporté car il est consommé majoritairement sur marché intérieur. Cependant, le débouché textile est aujourd'hui marginal dans le chanvre, seules 1% des fibres sont utilisées pour la filière textile¹⁵. Les autres débouchés étant la litière animale, le bâtiment et l'écoconstruction¹⁶, la cosmé-

tique, la papeterie, le paillage horticole, l'alimentation, l'automobile, l'alimentation, la menuiserie. De grandes coopératives fédèrent les agriculteurs pour la production et le teillage de **lin** (**Terre de lin, Agylin**, etc) et de **chanvre** (les coopératives **La Chanvrière17**, **Eurochanvre**, **Cavac Biomatériaux**, etc).

13 • Article les Echos, *Textile: les fibres synthétiques écrasent le coton et la laine à plate couture*, mai 2012

14 • Source: ASP, CIPALIN

15 • *Interchanvre, le chanvre: une culture verte incroyable*, 2020 www.interchanvre.org/documents/1_Interchanvre/202005_PPT_Le%20Chanvre.pdf

16 • *Pour aller plus loin: Note d'opportunité pour une ESSisation de l'économie - Décryptage et opportunités pour la filière BTP, ESS France & Aésio mutuelle, Janvier 2022*

17 • *La coopérative La Chanvrière est la première chanvrière française créée en 1973 dans l'Aube, pour le marché historique du papier. Elle est aujourd'hui le leader français avec plus de 7 000 hectares de chanvre implantés en 2017.*



L'ENJEU DE LA REVALORISATION DE LA LAINE TEXTILE

A travers le développement de la filière textile de fibres animales (laine de mouton, toison de chèvre angora) en France, l'enjeu est de produire de la laine dans le respect des travailleurs, des animaux et de l'environnement. La France compte de nombreux éleveurs d'ovins (20 000 élevages ovins professionnels¹⁸) et caprinés (chèvres) qui produisent naturellement de la laine. La laine est naturelle, recyclable et compostable.

Aujourd'hui, 15 000 tonnes de laine brute sont produites chaque année en France (contre 345 000 tonnes pour le leader australien) et seule 10% de la laine française est transformée sur le territoire¹⁹, le reste étant exporté vers la Chine notamment. Le modèle économique de la tonte est encore fragile pour les éleveurs (faible prix d'achat au kilo) mais le textile, notamment haut de gamme, peut apporter de nouveaux débouchés.

La transformation et la fabrication « made in France » dans l'ESS

LES TEILLEURS, qui séparent mécaniquement les fibres par broyage et battage, sont encore très présents sur le territoire français. On en comptait 22 en 2019, principalement sous la forme de coopératives agricoles: les coopératives normandes **Terre de lin, Teillage de Lin du Neubourg, Agylin** (regroupées au sein de l'union de coopérative **Com Lin** pour la commercialisation), la **Coopérative linière du nord de Caen**, etc).

LES FILATEURS, qui transforment les fibres en fils, sont peu implantés en France et tous ne relèvent pas de l'ESS. Pour le lin textile par exemple, il n'existe plus que la société Velcorex/Emanuel Lang (Grand Est) avec une production de lin au sec évaluée entre 100 et 120 tonnes de fils de lin à l'année, le projet de la coopérative normande **Natup** qui doit voir le jour en 2022 avec une production visée de 250 tonnes à l'année²⁰ et le projet du groupe français Safilin. Ce dernier, leader sur le marché du lin avec des filatures implantées en Pologne depuis les années 1990 (5 500 tonnes à l'année), va relocaliser en 2022 une partie de sa production à Béthune dans le nord de la France. Il existe encore quelques filatures de laine (Fonty, Terrade, Les Filatures du Parc, etc) et des tisseurs de laine qui permettent une production textile 100% locale. Par exemple, la coopérative **Terre de laine** (Scop) située

dans le Massif central collecte de la laine auprès des éleveurs locaux et la transforme en isolant ou en panneau acoustique, une partie est destinée à des filatures textiles, confectionneurs ou matelassiers.

LES CONFECTIONNEURS (tricoteurs, tisseurs, etc) représentent de nombreux acteurs en France, notamment sur les produits de luxe et les textiles techniques. Plusieurs marques font déjà fabriquer leurs vêtements en France (les jeans 1083, Le slip français, Splice, Tissage de France, Saint-James, **LINportant**, etc) en tissant des partenariats avec les filateurs et contribuent à la (re)localisation de la filière. Avec l'implantation de l'ensemble de la chaîne de production (production agricole, teillage, filage), les productions 100% « made in France » redeviennent possibles. De nombreux projets sont en cours, portés notamment par des entreprises de l'ESS, [voir carte « relocaliser la production textile en France via l'ESS: c'est possible »].

18 • *Elevages de plus de 50 brebis*, source: OVINFOS d'après recensement BDNI 2019 au 14 mars 2020

19 • Article les Echos, *La nouvelle ébullition du marché de la laine*, mars 2018

20 • www.fr.fashionnetwork.com/news/Les-filatures-de-lin-refleurissent-en-europe,1245810.html

Relocaliser la production textile en France via l'ESS : c'est possible !

QUELQUES EXEMPLES EN RÉGIONS :

LA COOP DES MASQUES (Scic) en Bretagne est un projet fédérateur et coopératif pour relocaliser et sécuriser la production de matériels de protection à destination de tous les professionnels et publics dans son usine située dans les Côtes d'Armor. La coopérative a relocalisé en 2021 la production de Meltblown, des granulés de polypropylène grade, et elle est partenaire du Centre européen des textiles innovants (CETI) dans le cadre d'un programme de recherche pour augmenter le taux de recyclabilité des masques (estimé à 20 % aujourd'hui). Pour pérenniser la filière de masques « made in France », l'enjeu est de développer une commande publique socialement et écologiquement responsable [voir page 16].

www.lacoopdesmasques.com

LINPORTANT (Scic) dans le Calvados, souhaite recréer toute une filière de transformation locale et biologique du lin. Le choix de la forme de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) permet une gouvernance collective impliquant toutes les parties prenantes (salariés, professionnels, société civile) et l'inscription du projet dans la durée. La société vise une production de 100 000 t-shirt par an et la création d'une douzaine d'emplois locaux.

www.linportant.fr

LES ATELIERS DE PÈRE PIGNE dans les Pyrénées-Orientales est une société commerciale agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Les vêtements et les sérigraphies sont confectionnés entièrement en France dans leurs ateliers à Perpignan. PÈRE PIGNE fait fabriquer les vêtements par des femmes, issues notamment du quartier populaire de Saint-Jacques, dans le cadre d'un programme d'inclusion sociale en partenariat avec la ville de Perpignan, l'Etat, la Région et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

LA CHIFFO est un atelier-chantier d'insertion (ACI) situé dans l'agglomération caennaise qui forme et accompagne des personnes éloignées de l'emploi autour de la filière du textile (collecte, tri, réemploi, réutilisation). Depuis deux ans, l'association, en partenariat avec **Tissons la solidarité**, s'est lancée dans une activité d'upcycling. Dans le cadre de contrats avec des grandes marques de luxe et des stylistes, l'équipe de l'atelier couture de l'association reçoit les invendus pour les modifier et en faire de nouvelles collections. La Chiffo dispose d'une boutique Showroom et d'un portail numérique pour montrer et vendre ses créations. Ces nouvelles compétences et qualifications vont permettre aux personnes en insertion de trouver un emploi dans le secteur de la mode, de la couture ou encore du stylisme.

www.chiffo.org

ARDELAINÉ (Scop), en Ardèche, créée en 1982, labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant » et agréée « Entreprise solidaire d'utilité sociale », emploie une soixantaine de salariés. La coopérative a largement contribué à structurer la filière laine locale en collectant la laine auprès de 170 éleveurs situés principalement en Ardèche mais aussi en Lozère et dans l'Allier. Ardelainé est devenue une véritable coopérative de territoire en développant des activités touristiques, culturelles et alimentaires (restaurant et conserverie, café librairie, etc) pour valoriser le patrimoine culturel et économique local.

www.ardelaine.fr

COOPÉRER LOCALEMENT POUR STRUCTURER LES FILIÈRES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES TEXTILES

La coopération territoriale permet de renforcer l'interconnaissance entre acteurs locaux, de développer leur visibilité et leurs débouchés par des actions groupées **de communication et de commercialisation**, de coopérer et de mutualiser pour **structurer économiquement la filière**, mais aussi innover par **la recherche et le développement**. Dans la filière textile, il existe de nombreuses dynamiques locales structurées autour d'acteurs de l'ESS (coopératives, associations, sociétés commerciales de l'ESS, etc). Dans la Drôme, le groupe **ARCHER**, qui porte le PTCE **Pôle Sud** (pôle territorial de coopération économique) a fait le pari de relancer l'industrie de la chaussure en cuir dans le territoire de Romans-sur-Isère. L'Atelier Cuir (Groupe Archer) fabrique des chaussures et de la maroquinerie pour des créateurs, en sous-traitance ou pour sa propre marque (Made in Romans). Tous les cuirs utilisés sont tannés dans la région, à partir de veaux exclusivement élevés en France. Né en mars 2020, lors de la crise sanitaire, le réseau de production **Résilience** fédère plus de 60 ateliers de confection textile qui œuvrent dans l'ESS (entreprises d'insertion, entreprises adaptées, entreprises agrées ESUS, etc) pour une confection textile « made in France ». Initialement positionné dans la production de masques, les activités du réseau se diversifient autour de la production d'articles textiles, de l'upcycling et de la formation aux métiers du textile (couturiers, modélistes) [voir page 18].

En Pays de la Loire, le collectif **Emergence** fédère depuis 2004 des créateurs et artisans de la mode de la région. Le collectif les soutient pour valoriser la créativité locale et la promotion de pratiques responsables à travers la marque « Made in situ » (notamment par l'économie circulaire et l'upcycling) et le collectif porte le projet de création d'une Maison de la Mode Responsable. Autour de la filière laine, le PTCE **Pôle Laine** dans la région de Saugues en Gévaudan (Haute-Loire) s'est structuré en association afin de développer collectivement la filière historique de la laine. Le pôle vise à la fois à structurer un axe économique autour de la filière laine (production, transformation et commercialisation) et cherche aussi à développer un axe patrimonial, culturel et touristique autour de la laine pour amener de l'activité complémentaire sur le territoire.

FOCUS SUR...

LIN ET CHANVRE BIO: une association pour structurer, développer et promouvoir la filière textile bio en Normandie

L'association **Lin et Chanvre Bio** a été créée en juin 2013 en Normandie, à l'initiative de producteurs et transformateurs de lin et de chanvre en agriculture biologique. Cette association joue un rôle de promotion et de structuration de la filière lin et chanvre en organisant des rencontres professionnelles, en accompagnant techniquement les agriculteurs souhaitant se convertir en culture textile biologique ou encore en menant des actions de recherche et de développement sur la culture de chanvre textile (sélection des cultures, essais agricoles, adaptation des machines agricoles). Pour le lin textile, l'enjeu actuel pour l'association est d'augmenter les surfaces pour faire face à la demande du marché et de structurer une filière textile relocalisée. En parallèle, des recherches sont menées sur le chanvre textile, qui pourront bénéficier in fine au développement et à la structuration de la filière lin.

www.linetchanvrebio.org

L'aval de la filière textile : la deuxième vie des textiles, linges de maison et chaussures

LA COLLECTE DES TEXTILES « USAGÉS »

Lorsque les usagers souhaitent se défaire des textiles qu'ils n'utilisent plus, ils disposent de plusieurs solutions de collecte : réaliser des apports directs auprès d'associations caritatives appelées « vestiaires » pour donner leurs vêtements usagés à des fins solidaires, les apporter gratuitement en recyclerie pour leur donner une seconde vie, ou bien les déposer dans un sac au sein des bornes de collecte de proximité.

Les textiles collectés dans les points d'apport volontaire sont ensuite orientés vers des centres de tri qui,

pour beaucoup, relèvent de l'ESS ; c'est notamment le cas des centres de tri du **Relais**. L'éco-organisme Refashion [voir page 12] conventionnait en 2020 avec 50 centres de tri en France. A la sortie des centres de tri, les textiles usagés peuvent être réemployés grâce à des actions de seconde main (vente ou dons de textiles), réutilisés (remis en état ou upcyclés pour être revendus, chiffons d'essuyage) ou recyclés (effilochage, coupe, défibrage, broyage). Les TLC n'ayant pas pu faire l'objet d'une valorisation matière seront pour partie valorisés énergétiquement •••

... (combustible solide de récupération ou incinération avec valorisation énergétique) ou éliminés (incinération sans valorisation énergétique ou enfouissement). En 2020, 56,5% des TLC triés ont été réutilisés et 33,3% recyclés²¹. Toutefois, 95% des textiles réemployés le sont en Afrique et en Europe de l'Est et seulement 5% en France. C'est cette activité qui crée de l'emploi et des revenus aux acteurs ESS du réemploi.

L'éco-organisme REFASHION (anciennement Éco TLC) assure depuis 2009, pour le compte de plus de 5 000 metteurs en marché, la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie des produits de la filière REP22 TLC d'origine ménagère (textiles, linges de maison, chaussures). Les TLC d'origine professionnelle ne sont pas couverts par la filière REP TLC à date.

LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE TEXTILE : UNE SPÉCIFICITÉ DE L'ESS

Le marché de la seconde main de vêtements est, quant à lui, en pleine expansion, il représentait déjà 1 milliard d'euros en 2019 en France. Le réemploi textile est historiquement, et encore largement, porté par des structures de l'économie sociale et solidaire (associations caritatives comme par exemple **Le Secours Catholique** ou **la Croix Rouge Insertion**, ressourceries, recycleries, communautés **Emmaüs** et **le Relais**, etc.) et par les foires aux vêtements organisées par des associations ou collectivités. Le réemploi solidaire textile est le plus souvent un support d'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), de structures du secteur adapté (handicap), de communautés **Emmaüs**, ou encore via les coopératives du **Relais** via ses propres boutiques de revente Ding Fring. Le réseau national des ressourceries et recycleries estime que la revente de textiles représente en moyenne 26% du chiffre d'affaires annuel des ressourceries généralistes et 19% des quantités totales réemployées chaque année par les structures. Plus récemment, les acteurs de l'ESS ont également investi des boutiques dédiées dans des centres commerciaux ou en centre-ville.

Grâce aux différents canaux de collecte des TLC par apport volontaire (boutiques, bornes dédiées, etc), les structures de réemploi ont accès à des gisements de textiles leur permettant de les trier, les réparer, les nettoyer et les remettre en vente à un prix solidaire. Cela favorise aussi l'économie circulaire par une logique de seconde boucle d'utilisation des vêtements en local. Le profil des consommateurs de produits de

seconde main se diversifie également avec des personnes qui achètent par contrainte économique et aussi par conviction sociale et environnementale.

Des activités de l'ESS permettent aussi **l'upcycling** qui consiste à transformer le style ou même la fonctionnalité d'un vêtement dans une logique d'allongement de la durée d'usage des vêtements. L'enjeu aujourd'hui pour l'upcycling est de passer d'une logique artisanale à une logique plus industrielle pour toucher un marché plus « grand public ». Par exemple, le réseau **Tissons la solidarité** fédère plus de 70 structures de l'IAE dont l'activité principale est la gestion du textile de seconde main (collecte, tri, revente et couture) et sa commercialisation à travers un réseau de 125 boutiques ouvertes à toutes et tous. Le réseau a aussi développé un centre de formation autour de trois formations : Vendeur polyvalent textile, Retouche et une spécialisation en Upcycling.

LES SOLUTIONS DE RECYCLAGE TEXTILE PROPOSÉS PAR LES ACTEURS DE L'ESS

Face à la baisse de la qualité des textiles et à l'augmentation des volumes collectés, le recyclage est devenu un enjeu important pour les textiles qui ne peuvent être réemployés. Selon leur composition (fibres naturelles, synthétiques, mixtes, viscose, etc.), les textiles peuvent être recyclés pour des usages très divers²³ : isolants, fils, chiffons d'essuyage, combustible solide de récupération, etc. L'éco-organisme Re-fashion organise tous les ans le « Challenge Innovation », pour faire émerger des solutions nouvelles et répondre aux enjeux d'industrialisation du recyclage de la filière Textile, et anime des groupes de travail thématiques autour des nouvelles filières de valorisation.

Les acteurs de l'ESS ont aussi été pionniers en matière de développement du recyclage textile à l'image du **Relais**. Le réseau de coopératives, spécialisé dans la collecte et le réemploi textile, a développé dès 2007 une activité de recyclage à travers le produit **Métisse**, une gamme d'isolation thermique et acoustique pour le bâtiment, conçue à partir de vêtements majoritairement en coton.

21 • Refashion, Rapport d'activité 2020

22 • La filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) permet d'organiser la prévention et la gestion des déchets pour certains types de produits.

L'objectif est de traiter les déchets produits, mais aussi de les prévenir en agissant sur l'ensemble du cycle de vie des produits. La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie. (Source : ADEME)

23 • Pour aller plus loin : Cartographie des produits issus du recyclage des textiles usagés, Re-fashion, Carto-Textiles_Refashion_FR_4

FOCUS SUR...

CARTECO
LES STRUCTURES DE L'ESS QUI FONT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CARTECO : la carte collaborative pour identifier les structures de l'ESS engagées pour la transition écologique !

La carte en ligne Carteco répond au besoin de recensement les structures de l'ESS qui agissent pour **la transition écologique** dans les territoires et à la qualification fine de leurs activités. Le premier secteur d'activité recensé est celui de l'économie circulaire avec un focus spécifique sur les activités de prévention et de gestion des déchets. Les champs de qualification de ce secteur mentionnent notamment les types de produits pris en charge par les structures du réemploi - y compris les **textiles, linge de maison et chaussures**, ainsi que les tonnages collectés et réemployés pour chacun des flux gérés par les structures. Développé par ESS France et grâce à l'implication des CRESS dans 11 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Île-de-France, Guyane, Mayotte, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Occitanie), Carteco permet à chacun - professionnel ou particulier - d'identifier les structures de l'ESS de la transition écologique d'un territoire, d'effectuer des opérations de sourcing pour la commande publique et privée, mais aussi de contribuer à l'animation et à la structuration d'éco-filières. Aujourd'hui Carteco référence déjà près de 950 structures de l'ESS qui opèrent une activité de collecte et/ou de réemploi de TLC dans toute la France.

www.carteco-ess.org

LA CONCURRENCE DU SECTEUR LUCRATIF AVEC LA DIGITALISATION DE L'ÉCONOMIE

Depuis quelques années, des acteurs lucratifs sont entrés sur le marché de la seconde vie des textiles grâce à la digitalisation de l'économie et le développement de nouvelles plateformes de vente en ligne : Le bon coin, le MarketPlace de Facebook, plus récemment Vinted. Si ces plateformes contribuent à la réutilisation des textiles et donc à l'allongement de la durée de vie des produits, elles captent aussi la crème (les vêtements de meilleure qualité ou les vêtements de marque facilement réemployables) au détriment des activités portées par les acteurs du réemploi textile solidaire. Afin de s'adapter à ces nouveaux modes de consommation, l'ESS propose désormais aussi des alternatives de plateformes digitales de vente dans le domaine de la seconde vie des textiles qui font vivre ses valeurs (partage de la valeur, démocratisation de l'économie, ancrage territorial et proximité), comme le **Label Emmaüs**, ou encore **Rebelote**.

QUAND L'ESS CONJUGUE MODE ET INCLUSION SOCIALE !

De nombreuses entreprises et organisations de l'ESS cherchent à concilier développement économique et finalité sociale. Dans la filière textile, cela prend doublement sens : soit les acteurs s'appuient sur leurs supports d'activités pour favoriser **l'insertion de publics éloignés de l'emploi** (personnes en chômage de longue durée, travailleurs en situation de handicap,...), soit **ils utilisent la mode comme un outil au service de l'inclusion** (vêtements adaptés au handicap, travail sur l'estime de soi par le vêtement, vêtements de seconde main à prix solidaires).

Les entreprises et organisations de l'ESS œuvrent aussi pour favoriser l'inclusion sociale par le vêtement. Par exemple, l'association havraise **Cover dressing** réunit les univers de la mode et du handicap en sélectionnant des vêtements adaptés à toutes formes de handicap, de maladie ou simplement à l'âge. Selon l'association, 8 millions de Français sont concernés par des limitations fonctionnelles qui impactent leurs choix vestimentaires. ...

FOCUS SUR...

LABEL EMMAÛS²⁴ : l'e-commerce pas comme les autres

Label Emmaüs est une coopérative et une structure d'insertion appartenant au mouvement Emmaüs, qui porte une activité de place de marché solidaire en ligne alimentée par 150 structures de l'ESS et qui propose plus d'1,5 million d'articles majoritairement d'occasions. Elle vise à fédérer tous les acteurs du réemploi, de l'insertion, du handicap et de la solidarité sur une plateforme e-commerce unique afin de représenter une alternative crédible, inclusive et éco-responsable face aux géants du web. La plateforme est aujourd'hui ouverte à toutes les structures de l'ESS qui se reconnaissent dans ce combat, à l'instar de structures du Réseau National des Ressourceries (membre de leur Conseil de Surveillance), de la Croix Rouge, d'Envie, de Tissons la Solidarité...etc. Les salariés en insertion développent leur indépendance économique et se forment sur les métiers du numérique, à toutes les étapes de la vente en ligne (prise de vue des produits, rédaction des contenus web et gestion du back office, préparation des colis...).

www.label-emmaus.co

24 • Découvrir le portrait de sa cofondatrice et directrice Maud Sarda dans le cadre du Matrimoine de l'ESS

... L'association a donc créé la marque **Bien à porter** avec son équipe (styliste, ergothérapeute et personnes testeuses ayant des limitations fonctionnelles) pour sélectionner parmi les vêtements des grandes marques de prêt-à-porter, ceux étant suffisamment ergonomiques. Les vêtements identifiés sur la plateforme collaborative sont classés par type de limitation fonctionnelle (s'habiller avec un bras, s'habiller assis, s'habiller ample, etc) et par marque.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi, l'association **la Cravate Solidaire** collecte des vêtements professionnels (costumes, tailleurs, chaussures, etc) pour les distribuer aux personnes aidées, tout en proposant une offre d'accompagnement (coachings en image, conseils verbaux et non-verbaux à maîtriser en entretien d'embauche, etc). L'association est aujourd'hui présente dans une douzaine de villes en France.

Sensibilisation du grand public et visibilité des marques écoresponsables

La plupart des acteurs de l'ESS de la filière textile font de la sensibilisation et de la communication un axe transversal de leurs démarches écologiquement et socialement responsables. Depuis les coopératives agricoles et les associations de promotion et de structuration des filières locales, en passant par la valorisation des pratiques des industriels qui misent sur la relocalisation de la filière (fileurs, tisseurs, etc), jusqu'aux marques de prêt-à-porter éthiques et responsables (via les labels²⁵ ou la mise en œuvre de plateformes collaboratives pour mettre en avant l'engagement des marques responsables). Par exemple, la société commerciale de l'ESS **Wedressfair**²⁶ propose de rendre l'industrie du textile plus transparente, en favorisant les accès aux informations et en sélectionnant des marques responsables (solidaires, éco-conçues, biologiques, etc). La société propose une e-boutique réunissant différentes marques et collectifs éthiques qui leur donne de la visibilité, une boutique physique et un média responsable qui aborde l'impact de l'industrie textile. A Marseille, **l'Ecole Buissonnière Lab** est une association qui mène des actions de sen-

sibilisation à l'impact de la mode, à la fabrication de vêtements (upcycling) et au réemploi. L'association a développé un programme de formation « Parcours Mode & Economie Circulaire » en 2015 pour apprendre comment réaliser des vêtements « tendance » avec des rebus textiles.

Il existe enfin de nombreuses **associations d'éducation à l'environnement et au développement durable** (EEDD) qui sensibilisent plus largement les scolaires et le grand public à la protection de l'environnement et à l'impact de notre consommation. Les collectivités territoriales sont également incitées par l'éco-organisme Refashion à mettre en place des actions de sensibilisation en direction des citoyens (les bons gestes du tri, visites scolaires de recycleries qui permettent de sensibiliser à la surconsommation).

25 • Cf. Partie 4. Opportunités et défis pour le développement de l'ESS sur la filière textile
26 • www.wedressfair.fr

LES OPPORTUNITÉS

OPPORTUNITÉS & DÉFIS pour le développement de l'ESS sur la filière textile

Si les entreprises et organisations de l'ESS sont bien identifiées dans le réemploi textile solidaire (Emmaüs, ressourceries-recycleries, SIAE, etc), de nombreuses dynamiques existent aussi sur l'ensemble des chaînes de valeur de la filière. L'ESS propose des solutions adaptées et performantes pour répondre aux besoins de transformation de la filière (réduction de l'impact

environnemental et social, relocalisation, changement de comportement des acteurs, partage de la valeur et démocratisation de l'entreprise, etc) et dispose de marges de développement importantes. Toutefois, si des opportunités existent, de nombreux défis restent à relever. Tour d'horizon des principaux leviers de l'ESS pour **l'ESSisation de la filière textile**.

SYNTHÈSE DES LEVIERS, OPPORTUNITÉS ET POINTS DE VIGILANCE POUR ESSISER LA FILIÈRE TEXTILE

LEVIERS	OPPORTUNITÉS POUR L'ESS	POINTS DE VIGILANCE POUR L'ESS
Politiques, juridiques et réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles dispositions de la Loi AGECE [voir ci-après] & de la Loi Climat et résilience Consolidation des liens avec l'éco-organisme Re-fashion Renforcement des SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) Avantages fiscaux pour investir dans des PME locales (Loi Madelin) 	<ul style="list-style-type: none"> Des politiques nationales et européennes peu incitatives pour concurrencer les productions à bas coût L'incitation de la collecte directe chez les distributeurs et metteurs en marché qui risquent de développer leur propre gamme de seconde main en récupérant la crème des vêtements
Comportement des consommateurs et metteurs en marché	<ul style="list-style-type: none"> Certaines dispositions de la Loi AGECE [voir ci-après] Le développement des labels La prise de conscience par les consommateurs des impacts négatifs environnementaux et sociaux de la fast fashion et volonté d'avoir une consommation responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Les produits de la fast fashion sont vendus à bas coût et cela n'encourage pas les ménages à l'achat éthique ou de la seconde main Augmentation des metteurs en marché vendant de la seconde main
Opportunités économiques & besoins en compétences	<ul style="list-style-type: none"> Le développement des acteurs ESS dans les filières de production responsables et locales (lin, chanvre, coton, etc) et industrielles (coopératives de teillage, filage, etc) La mise en réseau des acteurs de la filière portée par les coopératives ou les associations Le développement de marques responsables et locales La recherche et le développement d'une filière industrielle française, ou du moins européenne, du recyclage La valorisation patrimoniale des ressources et savoir-faire locaux traditionnels (métiers du textile, écotourisme, culture, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> L'enjeu de la formation et du maintien des savoir-faire des métiers du textile Les investissements pour industrialiser la filière La faible valorisation économique de la tonte (laine)
1 RELOCALISATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA FILIÈRE TEXTILE		
2 DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI TEXTILE SOLIDAIRE	<ul style="list-style-type: none"> La présence historique de nombreux acteurs, essentiellement de l'ESS, qui possèdent les compétences de tri et de revente des textiles Le renforcement du e-commerce solidaire et éthique et des nouveaux circuits de commercialisation L'augmentation du volume de textile collecté L'augmentation de la consommation textile issue du réemploi et de la réutilisation Le développement de l'écoconception dès l'amont de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> La dégradation de la qualité des textiles mis sur le marché Le captage de la crème par le secteur lucratif Le renforcement de la concurrence digitale par le secteur lucratif La commande publique pas toujours responsable (le prix reste souvent le critère de choix principal) pour de nombreux acheteurs La perte d'exutoires de réemploi-réutilisation au sein des pays qui récupèrent habituellement les textiles réemployés (Afrique et Europe de l'Est) en période de crise sanitaire et de fermeture des frontières
3 RECYCLAGE	<ul style="list-style-type: none"> Le développement de filières de préparation au recyclage en économie circulaire La recherche et développement de nouveaux exutoires pour le textile usagé (matériaux biosourcés pour un usage non textile, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> Le développement d'une industrie du tout recyclage au dépend du réemploi-réutilisation, mieux disant sur le plan environnemental
Coopération pour la structuration de filières	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), aux tiers-lieux La mise en lien des acteurs par les CRESS, les réseaux et les fédérations sectorielles de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> La difficulté à financer l'ingénierie d'animation des filières qui demande du temps mais permet le plus souvent de développer des projets concrets pour les territoires

De nouveaux leviers juridiques et réglementaires favorables au développement d'une filière textile plus vertueuse



LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE (AGEC) ET SON IMPACT POUR LA FILIÈRE TEXTILE

Afin de favoriser l'économie circulaire, la loi AGEC publiée en février 2020, va permettre, avec la mise en œuvre de ses décrets d'application, d'apporter des changements d'envergure pour la filière textile²⁷. Les mesures qui entreront en vigueur au 1er janvier 2022 concourront notamment à :

- **L'amélioration de l'information des consommateurs** par la mise en place d'une notation de l'impact environnemental des produits textiles neufs, et le déploiement du pictogramme « Triman » visant à indiquer au consommateur que son produit peut être trié dans des points dédiés pour le recyclage ;
- **L'interdiction de la destruction des invendus** pour les metteurs en marché d'ici au 1er janvier 2022. Aujourd'hui les entreprises détruisent cinq fois plus qu'elles ne donnent. Cette mesure vise à favoriser le don en faveur des associations et entreprises ESS de lutte contre la précarité
- **L'éco-modulation des écocontributions** versées par les metteurs en marché en fonction de la valeur environnementale de leurs productions textiles sous la forme d'un « bonus-malus » : l'enjeu est d'inciter les fabricants à émettre des productions textiles à plus forte valeur environnementale (matières écologiques, recyclées, etc) ;
- **L'incitation des distributeurs de TLC à la collecte des textiles usagés** : en complément du système de collecte déjà performant de la filière TLC, les distributeurs sont incités à mettre en place des bornes de collecte ou à réemployer les articles en bon état ;
- La mise en place de filtres à microfibres plastiques dans les nouveaux lave-linges, pour lutter contre la pollution des eaux.
- La création **des fonds réparation et réemploi** visant à dédier une partie des écocontributions perçues par l'éco-organisme Refashion au soutien des opérations de réparation et de réemploi. La loi AGEC fixe que les fonds réemploi devront fléchir au moins 5% du montant global d'écocontributions perçues par l'éco-organisme en faveur des opérations de réemploi [voir ci-dessous].

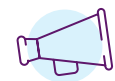
La loi Climat et résilience a acté, quant à elle, que les fonds réemploi, seraient fléchés dans leur intégralité vers les seules structures de l'ESS. Ces fonds réemploi 100% solidaires permettront de favoriser l'emploi, l'insertion et la transition écologique, en soutenant les acteurs qui réemploient et réutilisent les objets et leur donne une deuxième vie.



L'EXISTENCE D'UN ÉCO-ORGANISME (RE-FASHION) DÈS 2009

Les enjeux de la filière TLC sont nombreux, l'éco-organisme Re-Fashion souhaite tendre vers une filière textile 100% circulaire en travaillant sur le triptyque « mieux produire, mieux transformer, mieux consommer ». Re-fashion travaille pour cela sur 4 axes :

- Engager les marques à mettre en marché des produits éco-conçus
- Promouvoir l'évaluation environnementale
- Accélérer le recyclage des TLC collectés en France/Europe : passer de la R&D à des pilotes industriels de production et commercialisation de matériaux innovants d'ici 2022
- Sensibiliser les citoyens : faire la mode autrement, entretenir, réparer, réutiliser ses vêtements



LES ÉVOLUTIONS FAVORABLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique représente un levier de plus en plus important pour le renforcement de pratiques économiques socialement et écologiquement vertueuses, dont l'ESS est porteuse. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), à la suite de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, introduit l'obligation pour les collectivités locales de réaliser un **schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables** (SPASER) au-delà d'un montant annuel d'achats de 100 millions d'euros hors taxes. L'article 58 de la loi AGEC ajoute qu'à compter du 1er janvier 2021, « les biens acquis annuellement par les services de l'Etat ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions allant de 20 % à 100 % selon le type de produit ». Pour **les textiles** (vêtements et accessoires, articles chaussants, linge, produits en cuir et textiles), le décret d'application du 10 mars 2021 précise que cette proportion doit être au minimum de 20%. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 renforce les contenus relatifs aux SPASER (publicités, indicateurs et évaluation).

27 • Pour aller plus loin : Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : l'essentiel pour la filière TLC, Re-fashion, mars 2020



PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DANS LA FISCALITÉ DES PRODUITS

Aujourd'hui, la législation française ou européenne actuelle n'apporte pas d'avantage concurrentiel à la filière textile française (niveau de TVA, prise en compte de l'impact social et environnemental des productions, etc), ce qui entraîne une concurrence déloyale entre l'industrie française et les productions venant des pays à bas coûts qui n'ont pas les mêmes réglementations sociales et environnementales.

Par exemple, lors de la crise sanitaire, la France appelait de ses vœux la structuration d'une filière de fabrication de masques pour reconstituer des stocks nationaux. Le gouvernement a encouragé son développement par la mise en place une incitation fiscale avec une TVA à 5,5% en 2020 et en 2021. Si ce taux d'imposition n'est pas maintenu en 2022, la TVA remontera à 20% pour les acteurs de la filière, disqua-

liant définitivement la production française vis-à-vis de la production asiatique, d'autant plus que les principaux acheteurs français (hôpitaux publics, Etat, etc) ne récupèrent pas la TVA²⁸.



AVANTAGES FISCAUX POUR INVESTIR DANS L'ESS

Les personnes physiques qui investissent dans des PME françaises non cotées, y compris appartenant à l'ESS peuvent bénéficier de réductions fiscales dans le cadre du **dispositif IR PME** de la loi Madelin. Pour les versements effectués au titre d'une souscription au capital d'une PME, le montant de la réduction d'impôt sur le revenu est égal, dans le cadre habituel, à 18% du montant des versements (taux majoré à 25% depuis le 10 août 2020 jusqu'au 31 décembre 2021).

28 • Pour aller plus loin : Alternatives Economiques n°417, L'Etat français lâche les masques français, novembre 2021

Changement de comportement des consommateurs et des metteurs en marché



SENSIBILISATION ET INFORMATION DES CONSOMMATEURS

La prise de conscience de l'impact écologique et social de la filière textile sur l'ensemble de la chaîne de valeur (production des matières premières, fabrication de textiles, transport et modes de consommation, conditions de travail dans les pays à bas coût) a été permise par le développement d'actions de sensibilisation et d'information en direction des consommateurs et consommatrices. Ces actions sont actuellement portées principalement par les entreprises et organisations de l'ESS (associations de l'éducation à l'environnement et au développement durable, marques responsables), par les médias et les pouvoirs publics.



DÉVELOPPEMENT DES LABELS ET DES NOTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les actions de sensibilisation s'accompagnent du développement de labels écologiquement et socialement responsables pour informer les consommateurs et les aider dans leurs choix de consommation. Dans le cadre d'une publication technique²⁹, l'ADEME a notamment recensé les labels les plus vertueux existant pour la filière textile. Citons par exemple les labels GOTS, Ecolabel, Ecocert Textile, Demeter, BioRe - Sustainable Textiles, etc. La Loi AGEC [voir enjeux législatifs] va aussi renforcer l'amélioration de

l'information des consommateurs par la mise en place d'une notation de l'impact environnemental des produits textiles neufs, affichée sur chaque produit pour informer les consommateurs et par le déploiement du pictogramme « Triman » informant que le produit est soumis à une règle de tri avec un réseau de points d'apports.



CHANGEMENT DE PRATIQUES DES METTEURS EN MARCHÉ

Les metteurs en marché jouent aussi un rôle essentiel dans l'amélioration des pratiques de la filière. Plusieurs dispositions de la loi AGEC [voir enjeux législatifs] les concernent directement : le renforcement de la collecte des textiles usagés, l'interdiction de détruire les invendus au profit de dons en faveur des associations et entreprises ESS de lutte contre la précarité, l'incitation pour les metteurs en marché à vendre des productions textiles à plus forte valeur environnementale (matières écologiques, recyclées, etc) via la modulation de l'éco-contribution, etc. Il n'en demeure pas moins qu'en toile de fond, il faudra agir aussi sur la surconsommation des textiles, tendance de consommation sur laquelle les acteurs de l'ESS ont un rôle important de sensibilisation des consommateurs.

29 • Pour aller plus loin : « Vêtements, chaussures et textiles : impacts environnementaux et labels », ADEME, 2020

Enjeux économiques : relocalisation de la filière textile et opportunités pour le réemploi solidaire



RELOCALISATION DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE, BESOINS EN COMPÉTENCES : L'ESS DOIT PRENDRE SA PLACE !

La France dispose d'un tissu économique important avec de nombreux acteurs évoluant dans la confection textile et dans la mode et le luxe en France (maisons de coutures, créateurs, marques de luxes). Parallèlement, dans le prolongement de la prise de conscience de l'impact écologique et social de la filière textile, des entreprises et organisations (coopératives, associations, sociétés) investissent dans le développement de nouvelles filières textiles agricoles et industrielles pour développer le « made in France ». Si aujourd'hui l'industrie textile en France, largement délocalisée dans les années 1970 dans les pays de production à bas coût, reste embryonnaire, de nombreux acteurs notamment de l'ESS s'organisent pour redonner vie à une production textile française en circuit court depuis les fibres naturelles locales (lin, chanvre, laine, etc) jusqu'à la confection de vêtements. La France dispose de nombreux atouts en la matière avec le développement de cultures ayant un impact environnemental très faible comme le lin (1er producteur mondial), le chanvre (1er producteur européen) ou la laine (avec près de 20 000 éleveurs ovins professionnels en France). Grâce aux coopératives agricoles et aux associations et fédérations de promotion qui permettent une meilleure coopération [voir levier « coopérations territoriales »] entre les acteurs de la filière (agriculteurs, teilleurs, fileurs, marques de prêt-à-porter, metteurs en marché), la recherche et le développement progressent sur les fibres pour l'usage textile (chanvre, lin), des projets de réindustrialisation voient le jour (usine de filage notamment) et les partenariats avec des marques responsables s'établissent. Ces relocalisations de filières peuvent s'accompagner d'une valorisation des ressources patrimoniales et savoir-faire locaux traditionnels (écotourisme, gastronomie, culture, etc) comme c'est le cas à Romans-sur-Isère ou à Saint-Pierre-ville-en Ardèche.

La relocalisation de la filière textile s'accompagne de besoins en compétences spécifiques aux métiers du textile (couturiers, modélistes, spécialistes de l'upcycling, etc) pour maintenir et développer les savoir-faire et compétences locales. Des organisations de l'ESS, en particulier celles qui œuvrent dans l'insertion socioprofessionnelle, ont intégré ces enjeux (Tissons la solidarité, collectif Emergence, Pôle Larcher, etc) et forment chaque année des professionnels adaptés aux besoins du secteur.



OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR LE RÉEMPLOI TEXTILE SOLIDAIRE

De nombreux acteurs de l'ESS interviennent historiquement sur le réemploi textile (Le Relais, les communautés Emmaüs, recycleries et ressourceries, SIAE, secteur adapté, associations caritatives). La quantité des flux de TLC collectée en France a presque doublé en cinq ans (150 000 tonnes en 2014 contre 248 000 tonnes en 2019, mais une baisse en 2020 lié au contexte particulier³⁰) traduisant une meilleure organisation de la collecte, qui passe notamment par une meilleure sensibilisation des consommateurs, mais aussi l'augmentation du don. Ce changement d'échelle impacte doublement les organisations de l'ESS du réemploi solidaire : d'une part elles doivent augmenter leur capacité de stockage qui représente leur deuxième coût en termes de charges après les salaires, d'autre part les vêtements collectés sont de moins en moins bonne qualité en proportions, de la crème étant par ailleurs captée en amont par les plateformes de vente entre particuliers et les distributeurs. Parmi les opportunités identifiées pour la filière du réemploi textile solidaire, la recherche et le développement de nouveaux exutoires pour le textile usagé (matériaux biosourcés pour un usage non textile, etc) se développent grâce à la mise en réseau et l'animation des acteurs du réemploi textile dans les territoires [voir levier « coopérations territoriales »], afin de structurer et développer les filières. De nouveaux circuits de commercialisation peuvent aussi être imaginés tels que la location de vêtements de qualité et le renforcement des circuits courts. La digitalisation de l'économie favorise le développement de nouveaux circuits de commercialisation pour les produits écoconçus ou de seconde main (Label Emmaüs, Rebelote, Wedressfair, etc).

Enfin, le développement de la mode circulaire, avec dès l'amont l'écoconception des produits textiles (matériaux biosourcés) est une opportunité de développement importante pour l'ESS. Concernant les défis pour l'ESSisation de la filière textile, on peut identifier la dégradation de la qualité des textiles mis sur le marché réduisant le potentiel de réemploi et de la réutilisation : actuellement seuls 5%³¹ des textiles usagés sont réemployés en seconde main ou sous forme de dons directement en France³². D'autre part, la concurrence du secteur lucratif sur la crème du textile par la captation des vêtements de marques et de qualité se renforce, notamment par le développement du e-commerce (Leboncoin, Vinted, etc).

Cette dernière situation va de fait impacter les modèles économiques associés à cette activité de réemploi solidaire des textiles, et les structures risquent de voir évoluer leurs activités en matière de traitement des textiles reçus. Certaines structures s'interrogent notamment déjà sur la possibilité de réaliser des opérations de préparation au recyclage des textiles via le démantèlement des pièces dites dures ou le tri par

matière. Les acteurs de l'ESS peuvent aussi créer des nouveaux débouchés par le recyclage des textiles non réemployables en économie circulaire, à l'image du Relais et de sa gamme Métisse.

30 • Source : Re-fashion, 2020

31 • Ibid.

32 • Ibid.

Coopérations territoriales : les enjeux d'animation et de structuration de filières régionales

Dans le développement et la structuration de nouvelles filières relatives au textile, la coopération est un enjeu majeur car elle permet premièrement d'identifier les acteurs régionaux d'une filière et les mettre en lien, pour ensuite co construire des actions de promotion et de sensibilisation, mutualiser les ressources pour conquérir de nouveaux débouchés ou investir dans du développement ou de la recherche. Par essence, les statuts de l'ESS offrent un cadre juridique et d'animation favorable au développement de la coopération territoriale (gestion démocratique, absence de profit individuel et maintien des bénéficiaires au service du projet, etc). Ainsi, les formes d'association, de coopérative, et plus territorialement de groupe économique solidaire (GES) ou de pôle territorial de coopération économique (PTCE) sont les plus souvent mobilisés pour structurer les filières. Les réseaux et fédérations de l'ESS jouent un rôle majeur dans l'animation des coopérations entre acteurs sur le plan régional, en partenariat avec les pouvoirs publics, car elles sont les seules à disposer d'un cadre suffisamment transversal et neutre pour réunir et animer les acteurs. Cette fonction d'animation reste cependant mal identifiée et plus difficilement finançable que les projets qui naissent grâce à la structuration de ces coopérations. L'ESS est au cœur de l'animation de filières textiles régionales : exemples en Occitanie et Pays de la Loire.



EN OCCITANIE, LE CLUSTER RECYCL'Occ TEXTILE DÉVELOPPE DES PROJETS POUR LA FILIÈRE

Depuis 2019, la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) Occitanie anime un réseau d'acteurs autour de l'économie textile circulaire réunissant des têtes de réseaux de l'inclusion dans l'emploi (UNEA, Chantier Ecole Occitanie, la fédération des acteurs de la solidarité Occitanie, la FEI Occitanie, la CRESS), des entreprises (Abid'Occ, Emmaüs France, Paul Boyé, Vertex), l'école des Mines d'Alès et l'éco organisme Re-fashion. Le collectif a conduit en 2020 un diagnostic-action pour identifier les pistes de travail à mener en Occitanie, et s'est fédéré autour du cluster

Recycl'Occ Textile créé le 16 avril 2021 à Montpellier et qui compte aujourd'hui 40 adhérents. Le cluster a été labellisé Pôle territorial de coopération économique (PTCE) émergent par l'Etat et bénéficiera d'un accompagnement de 100 000 euros sur deux ans. Parmi les projets en cours de développement, le cluster travaille sur une matériauthèque textile (textilothèque) pour collecter et valoriser les textiles non réemployables (chutes de coupes et invendus.), étudie le développement de nouvelles activités et services de vente et poursuit ses actions sur l'animation et la formation de son réseau d'adhérents.



EN PAYS DE LA LOIRE, LA CRESS ANIME UN COLLECTIF RÉGIONAL AUTOUR DU RÉEMPLOI TEXTILE

En Pays de la Loire, une centaine de structures développant une activité de textile solidaire a été recensée par la Chambre régionale de l'ESS (CRESS), qui anime un collectif régional autour du réemploi textile depuis 2018. Ce collectif a vu le jour suite à l'organisation d'une série d'ateliers sur le thème du réemploi par les réseaux départementaux de l'ESS, qui avaient réuni de nombreux acteurs locaux et mis en avant l'enjeu de structuration de la filière textile (baisse de la qualité des gisements, revalorisation, etc). Le collectif régional ligérien réunit le Relais Atlantique, l'éco-organisme Re-fashion, une dizaine de ressourceries/recycleries, un collectif d'artisans-créateurs, plusieurs collectivités territoriales et les réseaux départementaux de l'ESS. Le collectif va mener en 2022 un diagnostic-action pour quantifier les flux textiles non réemployables et chercher de nouveaux exutoires de valorisation, afin de tester par exemple l'idée d'un centre de massification de collecte de textiles usagés. D'autres pistes seront également étudiées comme le déploiement de processus d'amélioration du tri textile, les coopérations avec les industriels, etc. Une convention de partenariat a d'ailleurs été signée entre le collectif Emergence (collectif d'artisans-créateurs sur le réemploi des chutes de production), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), le Pays de Mortagne et la CRESS.

8 bonnes raisons pour "l'ESSisation" de LA FILIÈRE TEXTILE

#1

Parce que la filière textile est l'une des plus polluantes au monde (consommation d'eau, pesticides et fertilisants, transports, cycle de vie très court des produits) et doit profondément se réinventer ;

#2

Parce que la filière textile s'appuie sur une production majoritairement délocalisée qui exploite la main d'œuvre à bas coût des pays producteurs (87% de la mise en marché textile est importée en France) ;

#3

Parce que la France dispose déjà d'un tissu économique important avec de nombreux acteurs évoluant dans la confection textile et dans la mode et le luxe (maisons de coutures, créateurs, marques de luxes) ;

#4

Parce que la France, grâce aux coopératives agricoles, aux associations promotion et fédérations, dispose de nombreux atouts pour le développement de cultures ayant un impact environnemental faible comme le lin (1er producteur mondial), le chanvre (1er producteur européen) ou la laine ;

#5

Parce que des entreprises et organisations de l'ESS investissent dans le développement de nouvelles filières textiles agricoles et industrielles pour développer le « made in France » sur l'ensemble de la chaîne de valeur (agriculteurs, tailleurs, filateurs, tricoteurs, tisseurs) ;

#6

Parce que de nombreux acteurs ESS du réemploi textile allongent la durée de vie des produits et imaginent les solutions de revalorisation de demain (upcycling, matériauthèque, recyclage) ;

#7

Parce que l'ESS est la seule à conjuguer mode et inclusion sociale (vêtements adaptés au handicap, travail sur l'estime de soi par le vêtement, insertion par l'activité économique, travail adapté) ;

#8

Parce que les entreprises et organisations de l'ESS participent au changement de comportement des consommateurs et des metteurs en marché, et influencent la législation (loi AGEC, loi Climat et Résilience) pour faire face aux grands enjeux environnementaux.

CONTACT

ESS France
34 bis rue Vignon
75009 Paris

www.ess-france.org
contact@ess-france.org
[@ESS_France](https://twitter.com/ESS_France)

ess
France

AÉSIO
MUTUELLE
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX